

«Le paysage entre deux lois :
Pour quel droit au paysage ? »

Lieu : Angers / Béhuard (ALM - Val de Loire)

Date : 15 juin 2017

Début du colloque à 9 h 15

Présidence : Alain de la BRETESCHE, délégué général Fédération Patrimoine
Environnement

Philippe TANCHOUX, maître de conférences en histoire du droit - Université d'Orléans
De l'exploitation de la nature à la valorisation du "pittoresque" :
L'émergence d'une protection juridique du paysage (XIXe-XXe siècles)

Vincent NEGRI, chercheur CNRS - Institut des sciences sociales du politique / Université
Paris ouest Nanterre
Les métaphores juridiques du paysage

Juliette FAIVRE, Chef du bureau des paysages et de la publicité – ministère de
l'environnement
La loi du 8 août 2016 et les paysages

Philippe GUTTINGER, ancien maître de conférences en droit - Université Paris ouest
Nanterre
Le droit au paysage, un droit méconnu

Table ronde : Entre nature et culture, le droit des paysages est-il arrivé à maturité ?

Animée par Arnaud de LAJARTRE, maître de conférences en droit public - Université
d'Angers

Alexandre GADY, président de la SPPEF (ou Julien LACAZE, vice-président)

Juliette FAIVRE, chef du bureau des paysages et de la publicité - ministère de
l'environnement

Laurence PHILIPPE, bureau de la protection et de la gestion des espaces - ministère de
la culture (sous réserve)

Anne VOURC'H, directrice du réseau des Grands sites de France

Après midi

Lecture in situ du paysage de Loire vu depuis les rives de Béhuard,
Nathalie CARCAUD, professeur de géographie - Agrocampus ouest

Marie GUIBERT, chargée de mission recherche - ministère de l'environnement
Elise SOUFFLET, inspectrice des sites - DREAL Pays de la Loire
Paysage et réglementation au travers des ateliers recherche de PTT

Pascal PLANCHET, professeur de droit public - Université de Lyon 2
L'article R. 111-21 : le factotum paysager des autorisations en droit des sols ?

Monique TOUBLANC, maître de conférences - Ecole du paysage de Versailles
Hervé DAVODEAU, maître de conférences en géographie - Agrocampus ouest
Réflexion au sujet de la définition des objectifs de qualité paysagère

Table ronde : Paysage et réforme territoriale : les objectifs de qualité paysagère dans la planification territoriale des EPCI

Animée par Mathieu GIGOT, ingénieur de recherches – école nationale d'architecture
Lyon

Denis GRANDJEAN, Sites et cités remarquables de France
Gilles de BEAULIEU, Ministère environnement
Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys
Représentant de l'association des paysagistes

Clôture du colloque à 17 h 30.